



# AVIS PUBLIC

## AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 824

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 7<sup>e</sup> jour du mois de février 2022, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 824 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 644 afin de modifier l'usage de cantine mobile ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

13 décembre 2021

Période de consultation écrite

22 décembre 2021 au 13 janvier 2022

Adoption du règlement

7 février 2022

Certificat de conformité de la MRC des Chenaux

17 mars 2022

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 18 mars 2022.

---

Danny Roy, directeur général et greffier-trésorier